



Appel de projets artistiques Réverbère 2026

La Ville de Québec souhaite recevoir des propositions de spectacles et d'animations en vue de la 3^e édition de l'événement Réverbère, qui sera présenté du 9 au 12 octobre 2026.

Pour bâtir la programmation de l'événement, la Ville de Québec sollicite les artistes, les organismes et les entreprises artistiques professionnelles de toutes disciplines et les invite à soumettre un ou plusieurs projets de spectacle ou d'animation. La Ville souhaite recevoir des projets de petite, moyenne et grande envergure, fixes ou ambulants, et conçus ou adaptés à la présentation sur rue. Les performances s'adressent à un public varié allant des familles aux touristes, en passant par les résidentes et résidents de Québec. Le comité organisateur pourra, afin de rencontrer ses objectifs artistiques, inviter ou solliciter la participation d'artistes en dehors du présent appel à propositions.

Les spectacles pourront être présentés en moyenne deux ou trois fois par jour. Afin d'assurer une intégration harmonieuse de l'événement dans le quartier, les propositions devront tenir compte de la dimension résidentielle du secteur et pouvoir être installées et désinstallées rapidement et ne devraient pas demander de technique ou de scénographie lourde.

Les artistes souhaitant prendre part à l'événement sont invités à prendre connaissance des objectifs, des conditions générales et d'admissibilité et des critères d'évaluation établis pour la première présentation de cet événement. Un cachet sera offert à chaque projet retenu.

OBJECTIFS DE L'ÉVÉNEMENT

- Valoriser les arts de la rue à Québec ;
- Offrir une vitrine et une occasion de revenus aux artistes des diverses disciplines des arts de la rue ;
- Prolonger la période événementielle au bénéfice des citoyennes et citoyens et des touristes ;
- Augmenter le sentiment de fierté et d'appartenance à la ville de Québec ;
- Permettre une diversité des clientèles touchées ;
- Assurer une vie de quartier agréable et une participation des citoyennes et citoyens ;
- Valoriser les espaces publics de proximité.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Les prestations doivent s'inscrire dans une discipline liée aux arts de la rue dans son appellation la plus large ;
- L'horaire des activités est variable (après-midi ou soirée) en fonction des clientèles ciblées par les prestations ;
- Le concept est laissé à la discrétion des artistes. Toutefois, le projet devra faire preuve d'originalité et de cohérence avec la clientèle ;
- Les projets de type « clé en main » seront favorisés ;
- Toute proposition jugée discriminatoire ou offensante pourrait être refusée par le comité de programmation ;
- Sauf exception, le projet ne doit nécessiter aucune installation technique de grande envergure ;
- Considérant la diversité des lieux où se tiendront les prestations (rues, parcs, places publiques, etc.), elles doivent être légères, souples et s'adapter aux sites identifiés par la Ville ;
- Les artistes devront embaucher et s'assurer de la présence de tout le personnel artistique requis pour leur prestation ;
- La proposition ne doit pas être de nature commerciale (aucune transaction) ;
- La Ville souhaite prévoir un nombre significatif de prestations pouvant être présentées malgré un contexte météo défavorable ;
- Des collaborations avec les commerçants du secteur pourraient être établies afin de permettre des prestations intégrées aux commerces ;
- En tout temps, les projets pourraient être reportés, modifiés ou annulés selon les directives de la Ville de Québec.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être une ou un artiste, un organisme ou une entreprise professionnelle ayant une expertise prouvant sa capacité à réaliser ce type de spectacle ;
- La prestation doit être gratuite et inclusive ;
- La prestation doit être réalisée entre le 9 et le 12 octobre 2026, selon le calendrier établi par la Ville à partir des projets retenus ;
- Les artistes qui déposent un projet devront obtenir une assurance responsabilité pour la réalisation de leur activité ;
- Le formulaire doit avoir été rempli et toutes les pièces justificatives requises doivent avoir été fournies. Un formulaire par spectacle doit être soumis.
Seules les propositions complètes seront considérées ;
- Les artistes devront respecter les modalités établies par la Ville de Québec avant, pendant et après les prestations offertes, autant avec le public qu'en ce qui concerne la logistique.

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION DES PROJETS

Les propositions seront évaluées en fonction de :

- Leur caractère innovant, inédit et original ;
- Leur qualité ;
- La souplesse de leur formule ;
- Leur respect de la dimension résidentielle du secteur ;
- La cohérence avec le caractère francophone de la ville de Québec ;
- Leur contribution à offrir du travail aux artistes et artisans de Québec ;
- La clientèle visée ;
- L'autonomie, la faisabilité et le réalisme sur le plan technique.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les projets reçus seront analysés par un comité de programmation.

Chaque projet sera évalué selon les objectifs, les conditions et les critères généraux de l'appel de projets.

Une réponse sera rendue au plus tard 12 semaines après le dépôt.

PROCÉDURE POUR SOUMETTRE UN PROJET

Toute proposition doit être soumise en utilisant le formulaire en ligne au plus tard le 30 mars 2026 à 23 h 59 et comporter les pièces justificatives suivantes :

- Dossier de présentation ;
- Fiche technique ;
- Revue de presse (facultatif) ;
- Autre documents pertinents (facultatif).

L'ensemble des documents joints ne doit pas excéder 5 Mo

PROCHAINES ÉTAPES

- Avril 2026 : Analyse des propositions par le comité de sélection
- Mai 2026 : Élaboration d'une programmation préliminaire
- Juin 2026 : Octroi des contrats

RENSEIGNEMENTS

Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter la Ville à l'adresse suivante : reverbere@ville.quebec.qc.ca ou consultez la [page Web de l'événement](#).